Envoyé en préfecture le 06/07/2026
Reçu en préfecture le 06/07/2026
Publié le 06/07/2026
ID : 022-200067981-20260625-DEC2026_06_087-AR

Guingamp Paimpol AGGLOMÉRATION

Décision du Président n°DEC2026-06-087
Objet : Convention de mise à disposition du Gymnase de Belle Isle en Terre
A la STATION SPORT NATURE

Le Président de Guingamp-Paimpol Agglomération ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le procès-verbal d'installation du Conseil d'agglomération, de l'élection du Président, des Vice-président(e)s et conseiller(e)s délégué(e) du 16 juillet 2020 ;

Vu les délibérations DEL2020-07-234 du 16 juillet 2020, DEL2020-09-265 du 15 septembre 2020 et DEL 2021-03-032 du 23 mars 2021 portant délégation d'attribution du Conseil d'Agglomération au Président ;

Considérant que le Conseil d'Agglomération a chargé le Président, par délégation, de décider de la conclusion de toute convention de mise à disposition de biens mobiliers ou immobiliers et leurs avenants pour une durée n'excédant pas 12 ans ;

Considérant que le gymnase de Belle-Isle-en-Terre est propriété de Guingamp-Paimpol Agglomération ;

Considérant que la STATION SPORT NATURE souhaite disposer du gymnase, du 6 juillet au 31 août 2026;

DECIDE

Article 1 : de mettre à disposition de STATION SPORT NATURE (2 rue Crec'h Ugen 22 810 Belle-Isle-en-Terre), le gymnase de Belle-Isle-en-Terre, situé à Prat Eles, 22 810 Belle-Isle-en-Terre), à titre gratuit, et selon les modalités définies dans la convention.

Article 2 : La présente décision fera l'objet d'un compte rendu lors de la prochaine réunion du Conseil d'agglomération et sera affichée et publiée au recueil des actes administratifs de Guingamp-Paimpol Agglomération ;

Article 3 : La présente décision sera transmise au Représentant de l'Etat ;

Article 4 : Le présent acte administratif peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat.

A Guingamp, le 25/06/2026
Le Président
Vincent LE MEAUX

Guingamp-Paimpol Agglomération